



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le huit décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du deux décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-2-134

**OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE 7 VÉHICULES
FRIGORIFIQUES POUR LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURLVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Jean Paul TERRENNE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC1-1-2-134

**OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE 7 VÉHICULES FRIGORIFIQUES
POUR LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée dont la date de remise des offres était fixée au 29 octobre 2025 à 12h00, pour la location et maintenance de sept véhicules frigorifiques pour la cuisine centrale communautaire.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1^o et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 25 novembre 2025 pour le jugement des offres.

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
PETIT FORESTIER LOCATION S.A.S	93 420 - VILLEPINTE
SAS FRAIKIN ASSETS	92 700 - COLOMBES

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences (caractéristiques et fiches techniques des véhicules, contenu du contrat de maintenance au regard des exigences du CCTP)	55 %
3-Délai de livraison (garantie de livraison au 1 ^{er} avril 2026)	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat PETIT FORESTIER LOCATION SAS est économiquement la plus avantageuse et notamment en ce qui concerne les caractéristiques des véhicules proposés par rapport aux exigences des documents de la consultation mais aussi au regard de l'exhaustivité des garanties en matière d'assurance.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

ESTIMATION : 110 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. par période
1	PETIT FORESTIER LOCATION S.A.S	100 908.00 €
2	SAS FRAIKIN ASSETS	97 278.00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat PETIT FORESTIER LOCATION SAS pour un montant global et forfaitaire de 100 908 € HT par période,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat PETIT FORESTIER LOCATION SAS pour un montant global et forfaitaire de 100 908 € HT par période,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 8 décembre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

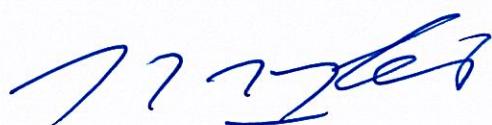
A Valence d'Agen, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

16 DEC. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

16 DEC. 2025

AR Préfecture

LOCATION ET MAINTENANCE DE 7 VEHICULES FRIGORIFIQUES POUR LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE AMFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251208-
2025CC1_1_2_134-DE

Numéro d'acte : 2025CC1_1_2_134

Date de décision : 08/12/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2025CC1-1-2-134 LOCATION ET
MAINTENANCE DE 7 VEHICULES
FRIGORIFIQUES POUR LA CUISINE
CENTRALE COMMUNAUTAIRE AMFS .pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2025 15:37:17

Date de réception de l'AR : 16/12/2025 15:37:26